



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 01/08/2024
Reçu en préfecture le 01/08/2024
Publié le 01/08/2024
ID : 048-214800393-20240718-D_2024_075-BF



Délibération n° 2024_075

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 12 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

8 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents représentés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Lydie ROUJON, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE.

2 Absents : Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : décision modificative budgétaire n°1 – budget principal

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

⇒ 615232réseaux	4 181.00 €
⇒ 6811-042.....dotations aux amortissements	2 240.00 €
⇒ 023virement à la section d'investissement	13 161.00 €
	<u>19 582.00 €</u>

RECETTES

⇒ 73143redevance des mines	4 000.00 €
⇒ 73223taxe additionnelle droits de mutation.....	1 795.00 €
⇒ 738autres impôts et taxes.....	7 366.00 €
⇒ 74888autres	6 421.00 €
	<u>19 582.00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

⇒ 2315/378.....éclairage public	15 400.00 €
⇒ 2315/423enfouissement réseaux Ayguières.....	535.00 €
⇒ 2315/443aménagement Cros Bas - Bastisse	89 053.00 €



⇒ 2315/457..... voirie 2024	- 29 685.00 €
⇒ 2041582/458.. extension de réseaux	2 240.00 €
⇒ 2188/459..... sauvegarde des données	<u>1 076.00 €</u>
	78 619.00 €

RECETTES

⇒ 021	virement de la section de fonctionnement	13 161.00 €
⇒ 13258/378.....	éclairage public	3 850.00 €
⇒ 1323/443	aménagement Cros Bas - Bastisse	29 685.00 €
⇒ 1641/443	aménagement Cros Bas - Bastisse	59 368.00 €
⇒ 1323/457.....	voirie 2024	- 29 685.00 €
⇒ 28041582-040/458..	extension de réseaux.....	<u>2 240.00 €</u>
		78 619.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.